

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/201

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de prolongation de l'arrêté n°120/2025 présentée par la SAS BENOIT CHEVRIER en date du 27 juin 2025,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de tirage et raccordement de la fibre optique, rue de la Verdun, rue de l'Égalité, rue du Chevalier de la Barre, rue Gambetta, rue Waldeck Rousseau à SAINGHIN-en-WEPPE, par la SAS BENOIT CHEVRIER – 4 Chemin de Saint Martin (62128) CROISILLES ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux. **Cette mesure prendra effet à partir du 07 juillet 2025 et pour une durée de 2 mois.**

Article 2 : La signalisation et la pré-signalisation seront mises en place par la SAS BENOIT CHEVRIER. La circulation sera alternée manuellement par panneaux.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

-M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,

-M. Le Directeur de la SAS BENOIT CHEVRIER,

-La Police Municipale,

-Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 28 juin 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

